

Trousseau de Base

L'établissement prend en charge l'entretien du linge personnel du résident, celui-ci doit être **marqué avec une étiquette cousue** au nom de celui-ci, ce principe de marquage étant le seul qui résiste aux lavages dans le temps.

L'ensemble du linge de toilette ainsi que le linge de literie sont fournis et entretenus par l'établissement.

Vêtements et sous vêtements personnels :

- 1 manteau
- 1 Imperméable ou 1 veste
- 2 robes de chambre
- 2 paires de chaussons
- 2 paires de chaussures
- 3 vestes de laine ou polaires

6 Tenues complètes :

- Robes – Jupes – Pantalons / Pulls / Chemisiers ou chemises

7 Tenues de sous-vêtements

- Culottes ou slips
- Chemises de corps
- Collants ou chaussettes
- 6 Chemises de nuit ou pyjamas

Divers :

- 1 ceinture
- 1 rasoir mécanique ou électrique
- 1 étui à lunette

Nécessaire de toilette

- Trousse de toilette
- Brosse à dents Extra souple
- Brosse à cheveux ou peigne

Produits d'hygiène

- Dentifrice
- Savon
- Shampoing
- Eau de cologne
- Mousse à raser
- Après rasage

- Si prothèse dentaire : Prévoir boîte à dentier, 1 brosse à dentier, 1 savon liquide de marseille

Observations

Les produits d'hygiène doivent être fournis par le résident au moment de l'entrée, par la suite le réapprovisionnement de ceux-ci peut-être assuré par l'établissement mais seront refacturés par celui-ci.

Le linge doit être marqué (étiquettes cousues) le jour de l'admission.